

Examen du rapport les collectivités locales engagées au service de nos territoires ruraux

Jeudi 16 janvier 2020

(Grande salle Delavigne - 4, rue Casimir Delavigne)

*Rapporteur 1, M Montaugé - Thème : en finir avec la dévalorisation des territoires ruraux dans le langage et la statistique, 762 mots soit environ 6 minutes*

Nos travaux nous ont d'abord conduit à considérer que la politique à destination des ruralités ne peut se résumer à des questions institutionnelles, budgétaires ou administratives. Il s'agit presque d'une question existentielle, de considération. Avant les crédits, avant les investissements ou les effectifs d'agents publics, c'est de reconnaissance dont les acteurs ruraux ont besoin.

Or, le langage de trop nombreux commentateurs, comme le vocabulaire récent de la statistique, tendent à minimiser voire à effacer les spécificités de la ruralité. Cette exigence de reconnaissance se conjugue à une demande d'équité par rapport à l'ensemble du territoire national. La stigmatisation symbolique et statistique dont souffrent les territoires ruraux est d'autant plus inacceptable que ceux-ci sont très divers et le plus souvent dynamiques.

Qu'on le veuille ou non, le sentiment d'abandon est vif parmi les Français qui vivent dans les territoires ruraux. Il n'est pas limité à une frange réduite d'observateurs, de manifestants ou de « grognons ». Il est malheureusement partagé par un grand nombre de nos concitoyens : d'après une récente étude réalisée par l'IFOP, 51% des ruraux... et 62% des Français estiment que le monde rural est « abandonné ». De même, 67% des Français et 47% des ruraux placent la « France des campagnes » en tête des territoires délaissés, devant la « France des banlieues » ou la « France périurbaine ».

Cette dévalorisation symbolique de la ruralité emprunte deux voies complémentaires que sont le langage et la statistique. Le langage dévalorise fréquemment les ruralités, y compris dans les publications institutionnelles. La construction des statistiques elle-même a peu à peu réduit la place du rural jusqu'à pratiquement l'effacer.

Statistiquement, le rural est appréhendé par le prisme de l'urbain. Et notre rapport illustre ce propos.

C'est en particulier le cas avec le zonage en « aires urbaines » qui, depuis 2010, occulte, du point de vue statistique, les espaces à dominante rurale. Désormais, le « *reliquat* » de communes non urbaines est identifié comme... des « *communes isolées hors influence des pôles urbains* ».

Par ailleurs, ce nouveau zonage donne à voir l'espace français et la population française comme presque exclusivement urbains.

L'Insee titrait ainsi en 2011 : « 95% de la population vit sous l'influence des villes ». Selon cet angle de vue, il ne restait plus que « 5% de la population dans 7 400 communes rurales ou petites villes hors influence des villes ». Et cela a permis au CGET d'affirmer : « Près de 83% de la population française vit aujourd'hui dans une grande aire urbaine, au sens du zonage défini par l'Insee en 2010. ».

Or, d'autres modes de calcul, fondés sur la densité de population et sur les bassins de vie, que nous détaillons dans le rapport, aboutissent à des chiffres qui réévaluent très sensiblement la part rurale de la population nationale, laquelle atteint alors plus de 30% de cette population.

Ce que l'on constate en conséquence, c'est que selon la méthode employée, les territoires ruraux n'ont pas le même poids. Cet enjeu de l'identification de la population comme rurale ou urbaine est évidemment essentiel puisque de lui dépend largement l'intérêt que vont porter les médias, les institutions politiques ou les autorités administratives sur les différents espaces.

Par ailleurs, il nous paraît urgent de développer d'autres indicateurs statistiques plus pertinents que celui de la seule population. Le groupe de travail rejoint sur ce point les propositions du rapport de la mission pour l'Agenda rural. L'INSEE compte du reste lancer une réflexion en ce sens, avec ses partenaires, parallèlement à la refonte de ses zonages d'études qui devrait aboutir début 2020.

L'enjeu est de mieux reconnaître dans la statistique publique les apports des ruralités à la société, ce que l'on recouvre le plus souvent sous les termes d'« aménités rurales ». Certaines de ces aménités sont plus subjectives, comme la beauté, le charme, l'ampleur d'un paysage. D'autres sont plus objectives et, en ce sens, peuvent être comparés à un stock de ressources. Par exemple, eu égard à la problématique de la rareté mondiale des terres arables, et des tensions sur la ressource en eau, les terres agricoles, comme les zones aquatiques, représentent un capital particulier à prendre en compte de façon spécifique. Sont aussi à valoriser les zones déjà cultivées, les aires résidentielles qui accueillent des populations qui travaillent dans des aires urbaines, la qualité de l'air ou le patrimoine historique et culturel...

Au-delà donc de la stricte statistique fondée sur le seul niveau de population qui, par nature, biaise les représentations au détriment des territoires ruraux, le groupe de travail recommande d'engager la réflexion avec l'Insee pour la définition d'un bouquet d'aménités qui puisse être utilisé dans la décision publique, par exemple pour la fixation de niveau des dotations.